

Bulletin d'inscription

A renvoyer par courrier ou par mail

Intitulé de la formation : Prise de Parole en Publique /se mettre au service de son message

Date(s) : 28 et 29 mai 2020

Lieu : Lyon

Coût global :

Entreprise / Collectivité : 950 € HT

Prof. Libérale / Auto-Entrepr /partenaires* : 750 € HT

*Baya Consulting/PDM/ADLIR/GDS

Acompte de 50% à verser à l'inscription, soit 475€ HT - 570 € TTC/ 375 HT-450 TTC)

(hors frais de repas)

Prise en charge entreprise ⁽¹⁾ Prise en charge fond de formation - OPCA ⁽¹⁾



Participant(e)

Prénom NOM :

Fonction :

Tél :

Email :

Coordonnées Entreprise

Société :

Adresse :

Tél :

Email :

Siret :

Adresse de facturation si différente :

.....

Nom de la personne signataire de la convention de formation :

.....

Acompte

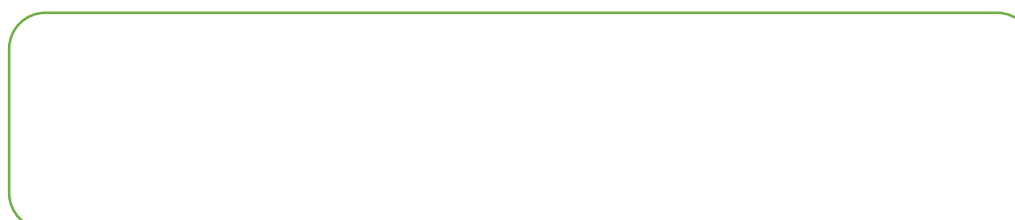
Montant de l'acompte 50% du coût total pour validation d'inscription soit : 475€ HT

Règlement par : Chèque⁽²⁾ Virement⁽³⁾

⁽²⁾Numéro de chèque..... ⁽³⁾Nom Banque :

La signature de ce bulletin entraîne l'acceptation des Conditions Générales de Vente.

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE



Contact & Administratif

Acteurs & Cie

Marion FERLIN

marionferlin@acteursetcie.fr

06 70 48 42 75

Acteurs & Cie -SARL au capital de 3 000 € - 8 impasse du buisset -
69600 Oullins

contact@acteursetcie.fr site : www.acteursetcie.fr

N° SIRET : 812 299 543 00015 RCS Lyon -

NAF : 7022Z

TVA intra communautaire : FR 39 812299543

N° d'organisme de formation : 82 69 14272 69

**Banque
Rhône-Alpes**



L'utilisation de ce relevé permet d'éviter
les erreurs ou retards qui pourraient
résulter d'indications incorrectes dans la
transmission de vos références bancaires.

Titulaire du compte : ACTEURS ET CIE SAS

CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB	DOMICILIATION
10468	02287	18597400200	88	OULLINS

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1046 8022 8718 5974 0020 088

Code BIC (Bank Identifier Code) : RALPFR2G

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (1/3)

1 Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Acteurs & Cie pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

2 Prix

Tous nos prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux de 20 % en vigueur. La société Acteurs et Cie s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

3 Modalité de paiement

Le coût de la formation est dû dans sa globalité. Le règlement s'effectue sur facture au plus tard au démarrage de la formation, sauf pour les sociétés et OPCA qui recevront une facture à l'issue de la formation. En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

4 Inscription

Votre inscription sera considérée comme définitive à réception du bulletin d'inscription et du chèque d'acompte ou virement de 50 % du prix HT de la formation (sauf pour une prise en charge OPCA) et excepté modalités spécifiques décidées avec le client.

5 Effectif

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à Acteurs & Cie ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Acteurs & Cie peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Acteurs & Cie se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

6 Annulation

6.1. : Du fait du client ou du participant

Toute annulation doit être communiquée par écrit (mail ou courrier). Le remplacement d'un participant par un autre participant étant possible sans frais (sous réserve de la cohérence avec les objectifs et les pré-requis). En cas d'annulation, le prix de l'action prévue est dû aux conditions suivantes :

§ Plus de 60 jours avant le démarrage de la formation : pas de facturation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (2/3)

§ Moins de 30 jours avant le démarrage de la formation : la formation sera facturée 50 % *.

§ Moins de 15 jours avant la formation : la formation sera facturée 100 % du montant de la formation *. (*) Non-imputable au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise.

6.2. : Du fait de Acteurs & Cie

Acteurs & Cie se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à une semaine avant la date prévue de la formation. Acteurs & cie en informera le client par écrit. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation. Le chèque d'acompte sera retourné au client.

7 Obligations et force majeure

Toute entreprise (société, collectivité, profession libérale, ...) s'inscrivant à une action de formation reçoit une convention de formation professionnelle continue établie en deux exemplaires dont un est à nous retourner signé (signature + cachet commercial) accompagné d'un chèque d'acompte de 30 % du prix HT de la formation. Sauf autres modalités décidées avec le client. Une attestation de présence est remise au client après chaque action de formation.

Dans le cadre de ses prestations de formation, Acteurs & Cie est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses Stagiaires. Acteurs & Cie ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Acteurs & Cie, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'Acteurs & Cie.

8 Propriété intellectuelle

Les supports de formation font l'objet de la protection prévue par le Code de la propriété intellectuelle. Ainsi, toute reproduction ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces supports, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite de Acteurs & Cie. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine. 9

9 Descriptif et programme de formation

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

10 Confidentialité et communication

Acteurs & Cie le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Acteurs & Cie au **Client**.

Acteurs & Cie s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (3/3)

Cependant, le Client accepte d'être cité par Acteurs & Cie comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Acterus & Cie à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

11 Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Acteurs & Cie aux fins de réalisation et de suivi de la formation,
- la connexion, le parcours de formation des utilisateurs sont des données accessibles à ses services;
- conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à Acteurs et Cie.

Le client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

12 Limitation de responsabilités

Acteurs & Cie ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations de formation fournies.

13 Litiges

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Acteurs & Cie, seul le Tribunal de commerce de Lyon sera compétent.